



17 mai 2022

(22-3817)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DE LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA: LOI N° 254 DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017 MODIFIANT
ET COMPLÉTANT CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
--	-----------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 254 du 1 ^{er} décembre 2017 modifiant et complétant certains textes législatifs
Objet	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/MDA/22_3454_00_e.pdf https://ip-documents.info/2022/IP/MDA/22_3454_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/MDA/P/5 , IP/N/1/MDA/5 ; IP/N/1/MDA/O/1 , IP/N/1/MDA/8 ; IP/N/1/MDA/P/4
Brève description du texte juridique notifié	
Les modifications concernent les compétences des tribunaux; elles prévoient notamment que les litiges visés par la Loi n° 50/2008 sur la protection des inventions seront du ressort des tribunaux de district, précisant que les décisions de la Commission des recours de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (l'AGEPI) seront contestées devant le tribunal dans le ressort duquel sont situés les locaux de l'AGEPI. Avant cette modification, les litiges régis par la Loi n° 50/2008 (voir ci-après la rubrique "Autres renseignements") étaient du ressort de la Cour d'appel de Chisinau en tant que tribunal de première instance. La Loi n° 254/2017 prévoit des modifications des compétences des tribunaux, modifiant dix actes juridiques différents. La modification de la Loi n° 50/2008 sur la protection des inventions est prévue à l'article IX de la Loi n° 254/2017 (voir ci-après la rubrique "Autres renseignements").	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, roumain
Entrée en vigueur	5 janvier 2018

Autre date	Publication: 5 janvier 2018
-------------------	-----------------------------

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	16 mai 2022
Autres renseignements	<p>Loi n° 254 du 1^{er} décembre 2017 modifiant et complétant certains textes législatifs</p> <p>https://www.legis.md/cautare/getResults?doc_id=105633&lang=ro (roumain)</p> <p>Loi n° 50-XVI du 3 mars 2008 sur la protection des inventions, modifiée par la Loi n° 254 du 1^{er} décembre 2017, la Loi n° 101 du 26 mai 2016, la Loi n° 160 du 30 juillet 2015, la Loi n° 173 du 25 juillet 2014</p> <p>https://www.agepi.gov.md/sites/default/files/law/national/I_50-2008_en.pdf (anglais)</p> <p>https://www.legis.md/cautare/getResults?doc_id=107070&lang=ro (roumain)</p>
Organisme ou autorité responsable	<p>AGENCE NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA (AGEPI)</p> <p>24/1 Andrei Doga st. MD-2024 Chisinau République de Moldova</p> <p>Téléphone: +37322400583 Courriel: office@agepi.gov.md Site Web: www.agepi.gov.md</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.